L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 4 JANVIER 1838.

A M. l'Editeur de l'Abeille.

Monsieur l'Editeur,

Je vous prie de vouloir bien faire connaître, dans votre Gazette, que mon rapport sur le Collège Jefferson a été fait en anglais.

Je ne suis pas l'auteur de la traduction française du rapport qui a paru dans l'Abeille et le Courrier. En publiant ces lignes vous obligerez

Votre serviteur et ami,
E. A. CANON.

GRANDE CONFLAGRATION!
ENVIRON QUINZE BLOCS DE MAISONS DE BRULES!
Perte d'environ trois cent mille piastres de Propriétés!

Hier, vers les dix heures et demie du soir, le feu s'est déclaré dans le bloc de magasins situés sur la façade de Levee street, entre les rues Bienville et de la Douane. Le vent qui soufflait assez frais de la partie du N. E. étendit bientôt les flammes sur toutes les maisons environnantes, et dans moins d'une heure l'îlet était la proie de l'élément destructeur. Pendant plus de deux heures les pompes ont lutté avec une ardeur et une intrépidité sans pareilles pour tâcher de circonscrire le progrès de l'incendie, mais vainement: elles n'ont pu réussir à protéger le quartier environnant, c'est-à-dire les autres maisons qui s'étendent du côté de la rue de la Douane et du carré de la ville que lorsque la chûte des magasins en combustion ont pour ainsi dire étouffé les flammes et permis aux compagnies de pompiers de faire jouer leurs tuyaux à travers ces ruines fumantes.

Le feu étant parvenu jusqu'à la rue Bienville, toute l'énergie des citoyens et des pompiers s'est portée à protéger le grand Hôtel de North America, et grâce à leurs efforts, jusqu'à l'heure actuelle, (une heure et demie du matin), rien n'indique que ce superbe établissement prendra feu.

Du côté de la rue de la Vieille Levée on n'a pas eu le même bonheur: les flammes ont traversées la rue et se sont portées sur le magasin à trois étages, qui touche à la maison qui forme l'angle de cette rue et de la rue Bienville: et dans moins d'une demi heure tout l'édifice [illegible] consumé. En raison de leur grande solidité, les [illegible] de cette maison sont restés debout, tandis que [illegible] leur brûlant, de sorte que l'on a pu sauver les [illegible] environnantes; dit moins on les considérait [illegible] entièrement garantis, lorsque nous avons [illegible] ce théâtre d'horreur.

[illegible] à cette époque, les maisons ou magasins qui [illegible] devenus la proie des flammes et qui ont été entièrement consumés et les murs à bas, sont ceux [illegible] M. Pacch & Duplessis, James Allen, G. W. [illegible]ard, Ducros & Morphy, Deiassus & Montreuil, [illegible] & Bicquet; Hinshaw & Co., et plusieurs autres, ensemble l'établissement du journal Louisiana [illegible]rrier, situé dans la maison qui fait l'angle des rues Bienville et Vieille Levée, vis-à-vis le North [illegible]ca Hotel.

[illegible] perte est immense: elle s'élève au dire d'un nombre de personnes à près de TROIS CENT [illegible]E piastres, et est pour le compte des diverses [illegible]agnies d'assurances de cette ville.

[illegible] retournons au feu: s'il y a quelque chose de [illegible], nous nous ferons un devoir de l'annoncer [illegible] scriptum.

[illegible] 2 heures.—On est tout-à-fait maître de l'incendie, on ne suppose pas qu'il s'étende davantage [illegible] perte totale se réduit donc aux maisons que nous [illegible] désignées plus haut.

DEUXIEME POST SCRIPTUM.

2 heures 1/2—Nous venons encore du feu. Il n'y a plus que quelques flammes dans l'intérieur des maisons brûlées provenant de la boiserie des murs. Les pompes continuent leur service avec autant de persévérance que ci-devant. Il est maintenant certain que d'ici à une demi heure il n'y aura plus sur tout l'espace brûlé qu'un monceau de ruines. Il nous est pénible d'avoir à terminer cet article en déplorant la mort de plusieurs personnes qui ont été victimes de leur zèle infatigable. Elles travaillaient tout près d'un débris de mur encore debout, lorsque soudain ce mur tomba avec fracas et dans sa chute il écrasa ceux qui s'en trouvaient le plus rapprochés. Nous avons vu de nos propres yeux transporter un de ces malheureux, dont les deux cuisses avaient été brisées et le corps mutilé, au café de l'encoignure où on lui prodigua tous les soins imaginables; mais on désespère de ses jours. Deux autres, à ce que nous avons entendu dire, ont été tués sur le champ. Nous aurons peut-être à déplorer d'autres évènemens de ce genre.

IMPORTANTE NOUVELLE.

Nous apprenons d'une source authentique qu'une forte somme en argent a été vendue hier à la faible prime de deux pour cent. Il est donc démontré que si cette vente règle le cours, l'argent vaut moins maintenant qu'il ne valait il y a dix-huit mois lorsque les affaires n'étaient pas encore dérangées.

QUESTION DES BANQUES.

Le Sénat a cru devoir ne pas siéger aujourd'hui pour laisser au comité chargé de l'investigation des affaires des Banques le temps d'achever cette enquête, qui est en quelque sorte terminée, et préparer son rapport, qui sera incessamment soumis à l'action législative. Nous avons l'assurance que le travail du comité aura pour résultat de rétablir la confiance publique, en indiquant à l'assemblée générale les moyens qu'il faut employer pour faire disparaître l'incertitude dans laquelle se trouve une grande partie de la communauté;—incertitude qui ne repose entièrement que dans cette crainte où l'on est relativement au plus ou au moins de degré de solvabilité des institutions monétaires. Cette crainte, cette incertitude, se sont déjà presque évanouies depuis la publication que nous avons faite dans un de nos articles de l'Abeille, de la semaine dernière, de la condition actuelle des Banques, c'est-à-dire du montant de leur circulation et du chiffre de leurs espèces en caisse. Le rapport du comité achèvera ce que ce tableau a déjà si favorablement commencé, et peut-être nous sera-t-il donné d'anticiper sur la marche régulière et progressive du comité, dans le rapport qu'il soumettra bientôt aux deux branches de la législature, et de communiquer au public, avant cette époque, une partie de la totalité du résultat de son travail. Si cette chance nous est offerte, nous consacrerons nos colonnes éditoriales à traiter un sujet qui intéresse si vivement toutes les classes de la population louisianaise.

MEXIQUE.

Des nouvelles de Mexico du 7 décembre, nous annoncent une grande incertitude dans la marche du gouvernement; et des personnes bien informées manifestent leurs inquiétudes sur l'avenir très-prochain qui menace ce beau pays. De toute part, s'élèvent des voix pour appeler un changement dans les lois constitutionnelles; et le nom de fédération retentit d'un bout à l'autre de la république, tandis qu'au contraire l'armée du Nord se prononce en faveur d'une république *une et indivisible*. Qu'en peut-on conclure, si non que la marche du gouvernement est en opposition au vœu du peuple, et que la force militaire soutient seule les institutions actuelles. On se tromperait néanmoins si l'on prenait dans un sens absolu cette conclusion; et, si l'on pensait que le gouvernement lui-même fût d'accord pour conserver intactes les institutions actuelles. Il existe dans ce régime une sorte d'anomalie qui nuira sans cesse à l'unité d'action que l'on s'est proposée par le centralisme; et le quatrième pouvoir, institué l'on ne sait dans quelles vues, doit paralyser à coup sûr l'effet de toutes les bonnes intentions du président. C'est une sorte de *fac simile* de ce *Conseil des dix* qui fit trembler Venise, et qui réduisit son Doge au rôle passif d'un véritable mannequin. Un tel pouvoir ne saurait produire rien de bon au Mexique; et mieux vaudrait cent fois une dictature patente, résidant aux mains d'un seul homme de bien, que ce diminutif d'inquisition qui ne rappelle que de tortueuses manœuvres et de barbares persécutions. L'homme répondrait de ses actes à la face de la nation à la face du monde civilisé; tandis que le pouvoir quasi occulte, partagé entre plusieurs individus ignorés, ne tend à rien moins qu'à ressusciter la plus odieuse des institutions. Il n'est pas douteux pour nous que le Président actuel ne se débatte contre les attaques de *l'hydre aux cinq têtes*, et que les manœuvres sourdes des *cinq inquisiteurs d'Etat* ne soient la cause réelle de la stagnation des affaires, ou plutôt celle de l'espèce de calme effrayant qui précède les grandes catastrophes. Le *génie du mal* veille néanmoins, et Santa-Anna du fond de sa retraite, tel qu'un polype gigantesque, étend au loin les bras qui doivent étouffer Bustamente. L'armée vient de jeter un cri d'allarme, et de protester contre les réclamations du peuple; mais qui agite le peuple, qui incite l'armée? Toujours on a vu Santa-Anna derrière la toile, et bien qu'il soit, dit-on, surveillé, ses intrigues n'en sont pas moins à redouter, dans un pays où toutes les révolutions tiennent au caprice de quelques ambitieux. Nous sommes donc portés à croire qu'une nouvelle tourmente politique menace le Mexique, et qu'une lutte acharnée va commencer entre le Président et le quatrième pouvoir, entre l'armée et le parti prétendu populaire. On serait dans une étrange erreur, si l'on croyait que le peuple entre pour rien dans les révolutions; et c'est absolument méconnaître l'état réel du Mexique que de supposer que les masses y soient le moins du monde consultées. Tous les *pronunciamentos* se font au nom du peuple il est vrai; mais, à l'exception de quelques *Léperos* soudoyés ou ameutés, pour servir de *comparses* dans le drame préparé par quelques meneurs, la population entière reste ignorante du *pourquoi*. Le peuple se compose de deux races; les prolétaires des villes, et les Indiens attachés à la glèbe; ces derniers n'ont aucune part active dans les affaires publiques; et, bien que l'on ait répété en Europe que la révolution *semble plus particulièrement avoir été faite pour eux*, ils n'y ont rien gagné que l'avantage d'être enlevés par troupeaux à la culture, pour aller, sous le bâton des officiers, se former au maniement des armes. Si quelques cas exceptionnels mettent par fois en évidence quelque indigène, on n'en saurait conclure avec le moindre fondement que cette importante partie de la population ait la moindre part à *l'égalité civile*, la moindre idée du devoir du citoyen; ni le moindre sentiment de ses droits. Quant aux prolétaires des villes, c'est une race corrompue et que fait mouvoir le plus sordide intérêt, le plus ignoble fanatisme; c'est finalement l'instrument obligé des factions, et la *servum pecus*, d'ignoble troupeau, qui suit la direction donnée par l'intrigant du jour. Aussi, voyons-nous, à chaque *pronunciamiento*, cette tourbe populaire jeter le cri de ralliement; et tantôt c'est *mort aux Escoses*, tantôt *mort aux Yorkins*; ce qui veut dire, meurent les partisans de l'ancien temps, ou meurent les libéraux. Le peuple, au Mexique, n'est donc ni dans les prolétaires, ni dans les Indiens; il est tout entier dans une classe supérieure par ses richesses, son éducation relative, et son influence. Or, cette classe se divise en deux opinions; qu'une fluctuation continuelle a fait dominer tour à tour, et dont la puissance cléricale a entraîné la balance. C'est aujourd'hui le fanatisme religieux qui règne au Mexique, et les généraux y sont moins puissans que les évêques qui, du reste, possèdent, dans le quatrième pouvoir constitutionnel, un centre d'action qui domine le gouvernement jusqu'à ce qu'une volonté plus énergique que celle de Bustamente se soit emparée d'une incontestable dictature. Il est certain de le dire ce ne sera pas par l'entente mal que se sauvera le Mexique, et soit de l'effort d'une révolution soit de l'impulsion donnée par un nouveau [illegible], l'on peut seulement attendre une régénération indispensable. La gangrène est, à proprement parler, dans le corps politique, et nul remède, s'il n'est héroïque, ne saurait laisser d'espoir de guérison.

SENAT DE LA LOUISIANE.
PRESIDENCE DE M. C. DERBIGNY.
Séance du 3 janvier 1838.

M. Horatio Davis secrétaire du Sénat, étant malade, à la demande de M. Hoa, M. F. H. Davis est nommé pour le remplacer temporairement.

M. Boscos donne avis qu'il introduira un bill relatif aux terres des écoles publiques de la paroisse de Concordia.

M. Ducros donne également avis qu'il a l'intention de présenter un bill pour modifier et expliquer les divers actes relatifs au contrôle sur des aliénations de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Sénat procède à la première lecture des bills et des résolutions qui suivent venant de la Chambre des Représentans; savoir:

1o. "Résolution nommant un comité réuni des deux chambres pour visiter l'Asyle des Orphelins et l'Hospice Catholique des Orphelins."

2o. Acte relatif aux sourds-muets de l'Etat de la Louisiane."

A la demande de M. Hoa le Sénat se dispense de ses règles et ce bill subit une seconde lecture.

M. Winn propose d'amender le projet de loi en retranchant cette partie du préambule qui a rapport à l'institut de Hartford, dans l'Etat du Connecticut. Il propose également de retrancher les diverses clauses du bill en vertu desquelles le gouvernement devra envoyer les sourds-muets à l'institut en question, et de les remplacer par une autre disposition qui autorise l'exécutif à choisir tout autre asyle situé dans les limites d'aucun des Etats où règne l'esclavage. Ces amendemens ainsi que le bill sont adoptés.

3o. "Résolution autorisant le trésorier de l'Etat à payer les sommes y mentionnées au collège de Jefferson."

Le Sénat s'étant dispensé de ses règles, ce bill subit une seconde lecture.

M. Labauve dit qu'il n'est pas préparé à voter sur cette question; il a appris que le trésorier avait des doutes quant au paiement de ces sommes, et il désirerait prendre connaissance du sujet avant de donner son vote pour ou contre l'adoption.

M. Hoa n'objecte pas à ce que la discussion soit renvoyée. Mais il croit devoir expliquer la nature des doutes du trésorier. Différentes sommes ont été appropriées par plusieurs lois de la Législature au bénéfice de quelques maisons d'éducation: or, le texte de ces lois laissant quelques points douteux dans l'esprit du trésorier, il a été nécessaire de les faire disparaître, et c'est dans ce but que la résolution a été présentée.

A la demande de M. Winn la résolution est référée au comité sur l'instruction publique, qui devra présenter un rapport à ce sujet le plus promptement possible.

4o. "Résolution requérant le bureau des travaux publics de faire faire par l'ingénieur civil le relevé de la rivière Comite."

5o. Résolution enjoignant à l'ingénieur civil de faire le relevé du Bayou Rouge."

A la demande de M. Winn, le Sénat s'étant dispensé de ses règles, la résolution subit une seconde et une troisième lecture, est adoptée et passe par son titre.

6o. "Résolution nommant un comité réuni, composé de 5 membres de la Chambre et de — membres du Sénat pour examiner l'état des affaires de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville."

A la demande de M. Labauve le sénat se dispense de ses règles, et la résolution est lue une seconde fois et est livrée à la discussion.

M. Labauve propose que le blanc soit rempli par le mot "trois".—Adopté.

Le sénat s'étant encore dispensé de ses règles, la résolution subit une troisième lecture et passe.

7o. "Résolution nommant un comité réuni des deux chambres pour visiter l'Asyle des Orphelins et faire un rapport."

M. Winn, au nom du comité auquel avait été référé le bill pour empêcher les communications entre les personnes de couleur libres et les esclaves de cet Etat, rapporte le même bill avec quelques amendemens. La traduction des amendemens n'étant pas faite, la discussion du bill est renvoyée à un autre jour.

M. Bossier, conformément à l'avis qu'il en avait donné, introduit un bill pour modifier l'acte qui renouvelle la charte d'incorporation de l'église catholique de St-François, dans la paroisse des Natchitoches.

Le sénat procède à la troisième lecture d'une résolution invitant nos Représentans et Sénateurs au Congrès d'user de tous leurs efforts pour obtenir la passation d'un acte qui étende les titres de double-concession. La résolution passe.

DEUXIEMES LECTURES.

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Iberville." A la demande de M. Labauve, ce bill est lu une troisième fois et passe.

"Acte pour réduire le nombre des Assesseurs de la paroisse de Ouachita."—Adopté.

"Acte pour amender la charte d'incorporation de la compagnie d'Assurances de Natchitoches, connue sous le titre de: "Compagnie d'Assurance contre les risques de l'eau et du feu."

Le sénat s'étant dispensé de ses règles, ce bill subit sa troisième lecture et passe.

"Résolution enjoignant à l'ingénieur civil de faire le relevé du Little River." Cette résolution subit une troisième lecture et passe.

"Acte pour venir au secours d'Anacharsis Luminais, shérif de la Côte des Allemands."—Adopté.

REPARTITION DE LA REPRESENTATION GENERALE.

Ce bill étant à l'ordre du jour, M. Labauve reproduit la motion qui avait été faite par M. Ducros, à la séance précédente, de le référer à un comité de trois membres.

Le président manifeste le scrupule qu'il éprouve à nommer ce comité, tant de motions ayant été préalablement faites, et les opinions des membres étant si partagées sur le mérite de ce bill: il désirerait que le sénat procédât lui-même à cette nomination.

MM. Hoa et Bossier doivent être exemptés de servir dans ce comité. Ils considèrent le bill comme perdu, et, sous ce point de vue, ils ne voient pas la nécessité de le référer. "D'ailleurs, ajoute M. Hoa, les nombreuses occupations auxquelles je suis livré, comme rapporteur du comité des banques, m'empêcheraient d'être d'aucune utilité dans la circonstance actuelle."

Un recès de quelques minutes est obtenu, à l'expiration duquel, à ce que l'on ait voté pour la formation du comité, la séance est levée et renvoyée à vendredi prochain, à 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance du Mercredi 3 janvier 1838.

M. McDonald présente la résolution suivante, qui passe à une première lecture:

Attendu qu'à diverses époques et en différentes circonstances, des représentans des Etats de l'Est se sont efforcés de troubler au Congrès la paix et l'harmonie de l'Union en agitant la question de l'esclavage dans la partie Sud des Etats-Unis; attendu que nous considérons toutes tentatives de ce genre comme une intervention de fait dans des sujets qui appartiennent exclusivement aux législatures des Etats et qui par conséquent ne ressortent pas des pouvoirs constitutionnels du Congrès; attendu que nous pensons que ces tentatives ont pour objet d'enlever aux citoyens des Etats du Sud de l'Union leurs droits et immunités, et que leur effet sera d'amener la dissolution du pacte fédéral et l'anéantissement de nos institutions; attendu que tout récemment encore une partie des représentans du Sud et des Etats où l'esclavage existe ont dû quitter leur siège dans la chambre et se retirer en corps plutôt que d'écouter les calomnies proférées contre leurs mœurs et les institutions des Etats qu'ils représentent:

Section 1. Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de la Louisiane réunis en assemblée générale, que la conduite de la délégation des Etats du Sud mérite l'approbation de leurs commettans, par l'énergie avec laquelle ils ont employé tous les moyens constitutionnels pour s'opposer aux efforts tentés pour abolir par l'action du Congrès l'esclavage dans aucune partie de l'Union.

Section 2. Il est de plus résolu que les remercîmens de cette assemblée soient offerts à ceux des délégués des Etats du Sud, qui, plutôt que de souffrir qu'on discutât en leur présence l'abolition de l'esclavage, ont quitté la Chambre des Représentans.

M. Canon présente une pétition de Daniel Warfing. Le pétitionnaire annonce qu'il a découvert la quadrature du cercle, ainsi que certaines formules pour obtenir les racines carrées et cubiques des nombres, et qu'il offre ses découvertes à l'Etat de la Louisiane, sous certaines conditions. Il déclare que si cette offre était faite au gouvernement anglais, on lui enverrait un vaisseau de l'Etat pour le transporter, lui et les siens, en triomphe en Europe; mais il préfère que l'honneur appartienne à la ville de la Nouvelle-Orléans, d'où ces sublimes découvertes seront révélées au monde savant. Déposé sur le bureau.

M. Moore, du comité des propositions et des griefs, fait son rapport et soumet un bill pour venir au secours d'Isaac L. McCoy, qui autorise le trésorier à recevoir en paiement de droits sur les ventes à l'encan, par ledit McCoy, certains billets; pourvu, toutefois, qu'il fournisse caution pour leur recouvrement et qu'il en soit seul chargé.

M. Rogers présente un projet de loi pour créer un emploi de notaire préposé à l'embarquement des marins dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

L'orateur soumet à la chambre un rapport du grand jury sur la nouvelle prison de la paroisse d'Orléans.

M. Sparks fait la motion que la chambre suspende l'action de son règlement, afin de prendre en considération la pétition de A. Pugh, de la paroisse de l'Assomption, demandant à être remboursé de la valeur de certains esclaves exécutés pour meurtre. Renvoyé au comité des propositions et griefs.

L'orateur soumet à la chambre une communication du Gouverneur, transmettant une pétition de Peter L. John, pour l'établissement d'une bibliothèque aux frais de l'Etat.

La chambre ajourne au mardi 9 janvier, la discussion du projet de loi pour amender la constitution de l'Etat.

M. Wadsworth annonce que plusieurs habitans du faubourg Ste.-Marie l'ont requis de permettre que le bill pour amender les actes relatifs à la ville de la Nouvelle-Orléans restât en suspens jusqu'à ce que la pétition qui se prépare puisse être présentée à la législature.—Adopté.

Le projet de loi pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie organisée pour tracer et faire une route allant au Dépôt des [illegible], sur la rive droite du Mississipi, est pris en considération et adopté.

La chambre prend en considération l'acte pour incorporer l'église de St.-François, dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

M. Patin offre une section additionnelle pour rétablir pendant cinq années l'église St.-Gabriel, dans la paroisse d'Iberville. Le projet ainsi amendé est adopté.

Sur motion de M. Canon, la chambre suspend l'action de son règlement et prend en considération une résolution pour la nomination d'un comité des deux chambres, chargé des préparatifs pour la célébration du glorieux anniversaire du 8 janvier.

M. Brashear s'oppose avec beaucoup de chaleur à cette résolution. La chambre, dit l'orateur, s'est occupée avec assiduité de créer des ressources et des moyens pour remédier aux maux actuels, qui tous tirent leur origine de ce jour. Dans mon opinion, la chambre devrait prendre le deuil pour l'anniversaire d'un jour qui a produit des conséquences aussi désastreuses, au lieu de se préparer à le célébrer avec pompe. Ces désastres se font sentir jusqu'à ce jour et il faudra de longues années pour en effacer la trace. Qu'est-ce d'ailleurs que cette bataille, tant vantée? Une affaire engagée par 8000 hommes contre 3,000, et qui, par quelque accident, s'est décidée en leur faveur. Cette victoire a sauvé la Nouvelle-Orléans, c'est vrai, mais elle a servi à un obscur individu de marche-pied pour s'élever à la première magistrature de l'Etat, et les maux que son administration a versés sur le pays l'emportent sur toutes les calamités publiques que présente l'histoire nationale. N'existe-t-il pas d'autres victoires plus mémorables, qui jamais ne sont célébrées? Parle-t-on de Yorktown; propose-t-on le nom de Bunker-Hill? Et cependant on vient chaque année nous demander de célébrer le 8 janvier. Pour moi, je consens à ce que cet événement reste dans l'oubli et je voudrais que la chambre pût replacer le pays dans l'état où il se trouvait avant cette action. Alors nous avions autour de nous tout ce qui pouvait inspirer à un républicain une noble fierté. J'en appelle à la chambre, qu'elle prononce si les maux produits par le 8 janvier n'ont pas pesé dans la balance plus que le bien qui a pu en découler. Peut-être que mes doctrines ne seront pas du goût de la chambre; je fais partie d'une bien petite minorité, mais rien ne pourrait m'empêcher de dire ici mon opinion. Oui, les maux dont le 8 janvier a inondé le pays ne peuvent être comparés qu'au pillage de dix cités.

L'appel nominal est demandé et la résolution de M. Canon est adoptée à la majorité de 28 voix contre 2. Ces deux votes sont ceux de M. Brashear et de M. Moore des Opelousas.

La chambre prend en considération le projet de loi pour régler les dommages sur lettres de change protestées. Ce bill dont l'idée a été suggérée par la Chambre de Commerce, est présenté par M. Slidell, rapporteur du comité judiciaire.

M. Brashear.—J'ai appris que dans les lois de la Pennsylvanie, sur cette matière, il se trouvait une exception contre les lettres de change tirées par tout individu habitant la Louisiane et que, dans ce cas, les dommages étaient plus élevés que contre les citoyens de tout autre Etat. S'il en est ainsi, je pense qu'il serait convenable de faire la même exception contre les lettres de change tirées par les habitans de la Pennsylvanie.

M. Slidell.—Lorsque l'on présente quelque objection à un projet de loi, il faudrait être préparé à proposer quelque amendement. Une lettre de change tirée par un citoyen de la Louisiane sur Philadelphie et protestée, donnerait droit à des dommages payables ici et qui retomberaient sur lui. Il est donc de notre devoir de rendre ces dommages aussi légers que les intérêts généraux du commerce peuvent le permettre. Il n'y a là rien que de très simple et jusqu'à ce que je voie quelque bonne raison pour suspendre le bill, je m'opposerai à toute disposition qui peut devenir vexatoire pour nos concitoyens.

Le bill est adopté.

La chambre prend en considération et adopte le bill pour autoriser le paiement d'une certaine portion des trottoirs construits en face de la maison de l'Etat.

La chambre s'ajourne au lendemain, à 11 heures.

CONGRES GENERAL.

Nos correspondances de Baltimore, nous fournissent les débats des deux chambres du congrès, dans leurs séances respectives du 26 et du 27 décembre. Nous n'y voyons rien qui soit bien digne de l'intérêt de nos lecteurs.

Dans la séance du 26 de la chambre des représentans, M. Campbell de la Caroline du sud, à propos des débats orageux qui avaient eu lieu précédemment au sujet de l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia, dément de la manière la plus formelle le fait avancé par un journal de Baltimore, que les membres de la députation du sud s'étaient retirés du sein de la convention pour se consulter entr'eux sur les moyens à prendre pour dissoudre l'Union: rien de semblable n'a eu lieu.

La question Mexico-Texienne a occupé le reste de la séance sans que l'on en ait tiré pour cela à un résultat quelconque. M. Adams, quelques jours auparavant, avait présenté une pétition de la société de paix de New York, dans laquelle on priait le congrès de vouloir bien soumettre à une puissance étrangère et désintéressée l'arbitrage ou l'arrangement des différends existant entre les Etats-Unis et le Mexique. Le Mexique désirant ce mode de conciliation, et les signataires de la pétition, voudraient voir le congrès adopter la même mesure.

Toute la séance du 27 a été consacrée en débats au sujet de l'admission ou de la non admission de MM. S. J. Prentiss et T. D. Word, deux députés nouvellement élus par l'Etat du Mississipi. Rien ne fut adopté à ce sujet et l'on supposait que les débats absorberaient plusieurs séances consécutives.

Rien d'intéressant au sénat dans le cours de ces deux séances, à l'exception 1o. de la présentation d'un bill appropriant la seizième partie des terres publiques à l'usage des écoles; ce projet de loi a aussi pour objet d'autoriser les Etats qui ont reçu de mauvaises terres de les rendre et d'en prendre d'autres; 2o. et l'introduction faite par M. CALHOUN, d'une longue série de résolutions très importantes, qui toutes soutiennent les droits du sud, dans la question de l'abolitionisme.

CANADA.

Toute l'attention de la presse du nord, semble s'être éloignée de l'ancien théâtre du soulèvement populaire dans les provinces du Bas-Canada, pour se porter sur Navy Island, où il paraîtrait que toutes les forces du parti patriote se concentrent en ce moment pour organiser une armée régulière qui garantisse le succès de la révolution canadienne et le triomphe de la cause du peuple. Mais, bien que nos correspondances de New-York, d'Albany et Buffalo, soient remplies de détails à ce sujet, il y règne néanmoins une telle confusion et un si grand nombre de choses contradictions qu'il nous est impossible de nous former une idée raisonnable de la vraie attitude des deux parties belligérantes et de leurs forces respectives.

Après avoir attentivement compulsé vingt-cinq ou trente colonnes de journaux, tout ce que nous avons pu apprendre de nouveau et d'intéressant, se réduit à ce qui suit:

Le nombre de troupes qui se trouvent maintenant à Navy Island, est de 500 hommes environ; ils ont avec eux treize canons et un ou deux mortiers; leur position est presque imprenable, le fort courant qui règne dans cet endroit de la rivière, et qui est occasionné par la grande chûte du Niagara, est un trop fort obstacle à vaincre pour permettre au gouvernement d'effectuer un débarquement sur l'île. M. Mc-Kenzie, l'homme dont la tête avait été mise à prix à Toronto, et qui était parvenu à se sauver et à trouver une généreuse hospitalité à Buffalo, est maintenant à Navy Island; il a offert par une proclamation spéciale au nom du parti, 300 acres de terre, à tout volontaire qui viendra prendre du service dans l'armée. Le général Van Rensselaer, élève distingué de l'école militaire de West-Point, a le commandement des forces de l'île; le second chef est le colonel Sutherland, la garnison est très bien pourvue d'armes, de munitions et de vivres.

Tels sont à peu près les seuls renseignements qu'il nous est donné de communiquer à nos lecteurs.

Nous devons nous attendre néanmoins à en recevoir, d'un moment à l'autre des nouvelles de la plus haute importance.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous recevons par l'Estafette nos correspondances du Nord; le navire St. James, parti de Londres le 12 novembre, est arrivé à New-York le 27 décembre, apportant des dates jusqu'au jour de son départ.

Le parlement anglais devait s'assembler le 20 novembre.

A Liverpool, le marché aux cotons n'avait éprouvé aucun changement. Une exportation considérable d'espèces se faisait dans le Royaume Uni, et faisait entrevoir une contraction dans la circulation du papier.

Le ministre américain a eu une audience avec la reine, le 7 de novembre, et lui a délivré ses lettres de crédit.

Quelques journaux anglais condamnent les dernières spéculations de coton et les attribuent aux dérèglemens et à l'extravagance, et à la facilité avec laquelle on obtenait de l'argent dans le marché.

Les journaux de Paris du 8 novembre annoncent l'apparition du cholera à Constantine; cette maladie qui s'est déclarée quelques jours après la prise de cette ville, avait déjà enlevé un grand nombre de blessés, parmi lesquels se trouvaient le marquis de Caraman, et le commandant Vieux; on ne conservait aucun espoir de réchapper le général Perégaux atteint aussi de la maladie.

Le gros de l'armée devait partir de Constantine, en y laissant seulement une garnison de 3000 hommes.

En France, les élections ont été en faveur du parti modéré; elles ont démontré d'une manière aussi forte que possible, une aversion aux lois agressives, en ce qui concerne les principes républicains.

Parmi les membres élus à la Chambre des Députés se trouvent Mrs. Dupin, Mauguin, Garnier Pagès, Thiers, Coste, Dupont de l'Eure, Hennequin, Arago, Cormenin, Persil, Fitz-James; M. Laffitte a perdu son élection à Paris et à Rouen, ainsi qu'à St. Germain et à Arras.

Mrs. Jacqueminot, Lefebvre, Legentil, Canneron, Salverte, Arago, Baudin, Damont, Cochin et Gisquet font partie de la députation de Paris.

Dans le retour des trente-deux nouveaux députés, dit le *Temps*, se trouvent un légitimiste, deux doctrinaires, six du centre droit, huit du juste milieu, cinq du centre gauche, trois de l'opposition, et un radical.

Les jeunes princes, le Duc de Nemours et Joinville, devaient quitter Constantine avec la première colonne.

Le comte Gonfalonieri, était arrivé Paris, le comte Molé lui a donné l'assurance que sa tranquillité ne serait plus troublée; il doit passer l'hyver à Montpellier.

La comtesse Damremont a accompagné d'Alger les restes de son époux. Damremont, sous le nom de Dennis, avait signé la capitulation de Paris, mais la mort glorieuse qu'il a trouvée devant Constantine a effacé cette tâche.

Le Bey Achmet, qui commandait à Constantine, s'était dit-on, retiré en Italie.

L'autocrate est déterminé à ne pas visiter le Caucase, et devait s'en retourner à Moscow.

L'empereur d'Autriche devait poser la première pierre du grand chemin de fer du Nord, il se disposait à faire avec l'impératrice le premier voyage à Wagram. Le roi de la Bavière est opposé aux chemins de fer.

Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 31 de novembre; une dépêche du général Espartero datée de Briviesca du 26, annonce que Don Carlos ainsi que le reste de ses troupes furent contraints de rentrer dans la Navarre par la vallée de Mena. Espartero ajoute qu'il a pris des mesures convenables pour garder la grande ligne qui s'étend du côté de Nord et s'attend aux résultats les plus avantageux pour la prochaine campagne.

Don Carlos a laissé derrière lui, dans les montagnes de la Castille, un corps de 1000 hommes d'infanterie sous les ordres d'un chef du nom de Vinceus, et 200 hommes de cavalerie, commandés par Blanco, qui doivent faire face à la guerre pendant l'hiver.

Le chef Carliste, Palillos, continue toujours ses atrocités dans la Manche; ayant surpris le commandant militaire de San Clemente, près de Venta del Pisano et huit de ses gardes nationales, il les fit amener deux par deux, et coupés à coups de sabre.

Les Cortès ont adopté l'article du comité de finances qui donne le droit au gouvernement de prélever 60 millions de réaux, sur Porto Rico, et Cuba. Cette somme aura une influence collatérale (dit un journal de New York) sur le marché monétaire de l'Amérique et de l'Angleterre. Et l'acte des Cortès aura eu tout pour résultat de faire passer les piastres mexicaines de la Vera-Cruz aux îles dont il est question plutôt qu'à la Nouvelle-Orléans.

☞ Toutes les fois que le change sur Londres peut s'obtenir à la Havane à une prime raisonnable—les remises pour l'Espagne se font en lettres de change—or si le change anglais tombait ici à 6 p. 0/0—et que la Havane eût à remettre à son gouvernement 60 à 6 millions de piastres—on pourrait y placer facilement cette somme à 10 1/2 p 0/0—ce qui mettrait les espèces ici au pair et produirait un excellent résultat pour le gouvernement—Les remises pour l'Espagne se font même à 13 de prime p 0/0 pour le pound sterling—Or les E. U. n'ont rien à craindre d'un emprunt par l'Espagne à la Havane, quant au mouvement des espèces ainsi que nous le disent les gazettes de nos confrères du Nord.

Cette somme est fixée comme contribution de guerre, que doivent fournir ces deux îles. Les propriétés monastiques de ces deux îles devaient également être vendues jusqu'à la concurrence de 40 millions de plus.

Ces deux sommes sont prélevées pour couvrir le déficit de 574 millions de *réaux* dans les revenus de 1837. Les Cortès ont aussi autorisé le ministère à employer pour le même objet, 12 millions de *réaux* qui devront être pris sur les ventes des cloches.

La cause de Don Carlos s'affaiblit de jour en jour. Les nouvelles de Toulouse du 1er de Novembre, annoncent d'une manière assez positive que don Carlos et ses troupes avaient traversé l'Ebre, et s'étaient rendus à Durango, dans un état de dénuement complet. Don Carlos et ses officiers se disputent sur le résultat de leur misère. Zariategui est nommé chef de l'Etat major, en remplacement de Moreno. Les généraux Villareal et Torré ont été arrêtés. Après tous ces revers, le prétendant semble cependant ne pas perdre espoir de mariage avec la princesse de Beira.

Les dernières nouvelles de Portugal n'offrent aucun intérêt; Sada Bandeira a été nommé premier ministre et secrétaire des affaires étrangères; Bonafin ministre de la marine, il paraissait assez probable que Cæsar Vasconcellos serait nommé ministre de la guerre. Les trois autres ministres, J. Olivero Sanchez et Campos restent en fonctions.

En parlant de la demande faite par les Etats Unis au gouvernement Belge, par l'entremise de M. Maxey, sur l'indemnité à accorder aux américains qui ont éprouvé des dommages dans le bombardement d'Anvers, un journal de Londres du 10 novembre dit:—"Les journaux de la Belgique, arrivés aujourd'hui, disent que l'Amérique du Nord menace de mettre un embargo sur les navires belges, si le gouvernement diffère de se conformer à la demande de six millions de francs qui lui est faite, pour les pertes éprouvées par les américains dans l'incendie de l'Entrepôt à Anvers.

Le Spectateur de Bruxelles remarque que l'histoire américain s'est mal adressé, et que c'est à la France qu'une semblable demande aurait dû se faire."

Des nouvelles d'Alexandrie (Egypte) du 9 octobre annoncent que tout y prospère à l'exception cependant de la baisse que se fait éprouver dans le Nil; les récoltes en souffriront considérablement l'année suivante.

Rien d'intéressant du Hanovre.

Nelle. Orléans le 3 janvier 1838.

M. l'Editeur de l'Abeille.

Je viens vous signaler un abus auquel l'administration des postes devrait bien remédier.

Un grand nombre de navires arrivent ici, et les lettres au lieu d'être immédiatement portées à la poste, reste à bord ouvert à la disposition du premier venu. Il peut résulter de là de grands inconvéniens puisque des soustractions peuvent se commettre. Pour éviter de pareils actes, et même pour plus de ponctualité ne serait-il pas convenable que l'administration des postes exigeât des capitaines de navires que les sacs aux lettres dont ils sont porteurs, soient tenus sur les champs, scellés du cachet des Postes étrangères. J'ai cru devoir vous transmettre ces avis dans l'intérêt du commerce en général. Je compte, M l'Editeur, sur votre obligeance pour insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre estimable journal.

Un de vos abonnés.

SECONDE SESSION DE LA TREIZIEME LEGISLATURE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Jeudi, 21 décembre 1837.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé aux Mrs. Poydras et Truxillo.

M. Conrad a présenté la résolution suivante:

Résolu &c. qu'il sera donné à l'ingénieur civil de l'Etat de faire un relevé du Bayou-Rouge à partir de la rivière Rouge jusqu'à la grande rivière, et d'en instruire dans les premiers jours de la session prochaine, le coût probable que nécessiterait le nettoiement dudit bayou et les avantages qui en résultera [illegible].

Laquelle résolution a subi sa 1re lecture et [illegible] renvoyée à demain pour sa 2e lecture.

M. Ducros de la part du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bil intitulé:

"Acte pour accorder pendant un certain temps, à E. C. Ferguson le privilège exclusif de tenir un bac (ferry) sur le bayou Crocodile dans la paroisse St. Landry."

Ledit rapport ayant été adopté,

L'orateur a signé ledit bill.

Sur motion le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

M. Brezé de la part du comité des affaires intérieures a rapporté un bill intitulé:

"Acte pour incorporer la ville de Port Hudson."

Lequel a été lu pour la 1re fois et sur motion renvoyé à demain pour la 2e lecture.

Le même membre de la part du même comité a rapporté un bill intitulé:

"Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour amender un acte relatif aux procès des lettres de change et billets, à ordre et aux notifications à faire aux tireurs ou endosseurs desdits effets" approuvé le 13 mars 1827.

Lequel bill a été lu pour la 1re fois et sur motion référé au comité judiciaire.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Canon a présenté un bil intitulé:

"Acte pour incorporer les administrateurs, [illegible] cimetières qui seront placés dans ou près de la Nouvelle Orléans".

Lequel a été lu pour la 1re fois et renvoyé à demain pour sa 2e lecture.

M. Wadsworth conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté les bills suivans:

"Acte pour autoriser le gouverneur, à acheter des copies d'une édition du texte anglais, du Code civil de l'Etat de la Louisiane, et un Acte pour autoriser le gouverneur de l'Etat, à acheter des copies d'une édition du digeste des rapports de Martin et 10 volumes des rapports de la Louisiane.

Lesquels bills ont été lus pour la 1re fois et sur motion renvoyés à demain pour leur 2e lecture.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné M. Brezé a présenté un bill intitulé:

"Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour établir des districts d'élection dans la Paroisse St. Martin approuvé le 14 mars 1836.

Lequel a été lu pour la 1re fois et sur motion renvoyé à demain pour la 2e lecture.

M. Brashear a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à Coulisses de Faith"

M. Canon a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

"Acte pour incorporer la pension de demoiselles de Maghee dans la ville de la Nelle Orléans".

M. Rogers a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

"Acte pour créer un notaire pour le port de la Nelle. Orléans pour le départ des marins et pour d'autres objets".

M. Eason a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

"Acte pour faire une appropriation pour la construction d'un pont sur la rivière Amite sur la route qui conduit de St Francisville à la ville de Madisonville et pour d'autres objets".

Par un message du sénat, apporté par M. Davis son secrétaire, le concours de la chambre est demandé au bill intitulé:

"Acte pour la nomination des commissaires à l'effet de prendre les témoignages."

La chambre a pris le dit bill en considération, lequel a été lu pour la 1re fois et sur motion référé au comité judiciaire.

Sur motion la chambre s'étant dispensée de ses règles.

M. Hoa a présenté la résolution suivante.

Résolu &c. Que le bureau des travaux publics soit et est par le présent chargé d'informer l'ingénieur de l'Etat de procéder aussitôt que possible à l'examen de la rivière Comite, à partir de la ville de Clinton dans la paroisse Est Féliciana, jusqu'à l'embouchure de la dite rivière dans la paroisse Est Baton Rouge et de rapporter la possibilité de rendre la dite rivière navigable en y retirant les bois de dérive, et les dépenses que cela occasionnerait.

Laquelle a été lue pour la 1re fois et sur motion renvoyée à demain pour la 2de lecture.

Par un message du sénat apporté par M. Davis son secrétaire, le concours de la chambre est demandé aux bills intitulés:

"Acte supplémentaire à l'article 1178 du code civil de l'Etat de la Louisiane."

"Act pour amender un acte relatif aux districts d'élection additionnels, dans la paroisse Ouest Feliciana et Jefferson."

Lesquels bills ont été lus pour la 1re fois et renvoyés à demain pour leur 2de lecture.

Par le même message le concours de la chambre est demandé au bill intitulé:

"Acte pour amender les lois relatives aux chemins."

La chambre a pris le dit bill en considération lequel a subi sa 1re lecture et l'impression en a été ordonnée.

Ordre du jour.

Les bills intitulés

"Acte pour la propagation des connaissances utiles."

"Acte pour autoriser les greffiers des juges de paroisses, de les remplacer dans certains cas."

"Acte supplémentaire à un acte pour incorporer la société des Artisans dans la ville de la Nouvelle Orléans, passé le 17 février 1831."

"Acte pour incorporer la congrégation de l'église Catholique et Romaine, dans la paroisse St. Martin."

et un

"Acte pour autoriser Feilding Davis de l'Etat du Mississipi, à transporter certains esclaves de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat du Mississipi."

Ont été lus pour la 2de fois et renvoyés à demain pour leur 3me lecture.

La chambre a pris en considération les résolutions rapportées par le comité chargé de l'examen de la gestion de Jefferson, lesquelles sur motion, ont été adoptées.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre a pris en considération le bill intitulé:

"Acte pour spécifier les changemens et les amendemens de la constitution de l'Etat de la Louisiane, et de prendre l'opinion du peuple, par la convocation d'appeler une convention pour adopter les dits amendemens.

Lequel ayant été mis à l'ordre spécial du jour pour aujourd'hui,

M. Slidell ayant fait la motion de renvoyer à demain la considération ultérieure de dit bill, M. Ratliff a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Canon, Chenet, Coulon, Conviller, Ducros, Féret, Grymes, McDonald, Morgan de Ouachita, Phelps, Rogers, Sparks, Scelio, Surgy, A. B. Thibodeaux et Wadsworth avaient voté dans l'affirmative—16 oui.

Et que Mrs. Boyle, Brashear, Bresseale, Creighton, Eason, Kenner, Lewis, Ratliff, Slidell, Hoa et Wilson dans la négative—11 non.

La dite motion ayant prévalu,

En conséquence la discussion du dit bill a été renvoyée à demain.

M. Ducros de la part du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé la résolution du sénat priant nos sénateurs de faire tous leurs efforts pour obtenir un poste militaire additionnel sur la Sabine.

Sur motion le dit rapport ayant été adopté;

L'orateur a signé la dite résolution.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Le bill intitulé:

"Acte relatif à l'admission des avocats de cette cour près des tribunaux de cet Etat," a été pris en considération.

M. Ratliff ayant fait la motion d'amender la 1re section, en retirant cette clause qui tient

"Que personne ne sera admis à exercer comme avocat près des tribunaux de cet Etat, s'il n'a résidé dans l'Etat une année au moins avant son admission, s'il n'a résidé pendant le même espace de temps, dans le bureau d'un avocat exerçant dans l'Etat; et si en tenant son application pour être admis à l'examen il ne fournit la preuve des faits et donne un [illegible] registrer au bureau d'un des greffes de la Cour Suprême de cet Etat, un affidavit attestant la vérité des faits ci-dessus et prouvant qu'il s'est conformé aux dispositions du présent acte; lequel affidavit devra être accompagné du certificat de l'avocat dans le bureau duquel il aura étudié, attestant que le candidat a réellement étudié pendant l'année dans ce bureau.

Sur la question pour l'adoption de dit amendement l'appel nominal a été demandé et il a paru que Mrs. Barrow, Boyle, Brashear, Bresseale, Conviller, Creighton, Eason, Lewis, Moore, Morgan de St. Landry, Morgan de Ouachita, Phelps, Ratliff, Sparks, Slum, A. B. Thibodeaux et Wilson avaient voté dans l'affirmative—17 oui.

Et que Mrs. Canon, Coulon, Ducros, Dupré, Féret, Forstall, Grymes, Kennedy, Kenner, McDonald, Rogers, Slidell, Surgy, Wadsworth avaient voté dans la négative—14 non.

Le dit amendement ayant été adopté, sur motion de M. Slidell le bill a été rejeté.

Sur motion la chambre s'est ajournée à demain à 11 heures.

DERNIÈRES DATES.

New-York	déc. 27	Liverpool	nov. 12
Boston	déc. 26	Londres	nov. 11
Philadelphie	déc. 28	Havre	nov. 9
Baltimore	déc. 28	Paris	nov. 8
Charleston	déc. 20	Bordeaux	nov. 5
Washington	déc. 27	Madrid	oct. 31
Mexico	déc. 7	Cadix	oct. 18
Tampico	déc. 12	Havane	déc. 18
Vera-Cruz	déc. 1	Houston (Texas)	déc. 4

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON HIER.

96	balles	Mississipi,	9 3/4
25	do	do,	9 3/4
14	do	do	9
120	do	do	9 1/8
1007	do	do et Louisiane, prix inconnus.	
1365			

Nous avons appris qu'indépendamment des ventes ci-dessus des transactions pour un montant de 1500 balles avaient eu lieu: mais il nous a été impossible d'obtenir aucune donnée positive à ce sujet. Les prix de la semaine dernière restent les mêmes.

Bourse de Paris, 9 Nov., 4½ heures.—Derniers prix.—Cinq pour cent 105f 85c; Trois pour cent 8[illegible]f 25c; Romains 100¾; Emprunt belge 103; Banque belge 1,[illegible] 50c; Société générale de Bruxelles 1,67[illegible]; Trois pour cent portugais 20[illegible]; Passives 4[illegible]; Différés 6.

Liverpool, mercredi 8 nov.

Ventes de coton, 6,000 balles américain du premier ordre, à une hausse de 1/8 et. la livre.

Jeudi, 9—Depuis la preuve de la semaine dernière les qualités moyennes et inférieures de coton américain ont obtenu une hausse de 3/8d par liv. Les transactions ont encore eu aujourd'hui une grande extension, et les spéculateurs ont pris 9000 Surats et 1000 Américains; le montant des ventes d'aujourd'hui est de 7000 balles.

New York 27 déc.

Espèces—Ventes de $1000 piastres mexicaines à 2 3/4 de prime; $100 en or américain 3 1/2 de. Nous quotons l'or américain 3 1/4 de prime; piastres mexicaines 3 3/4 à 4 d.; demy piastres 2 1/2 à 4 de; quarts 2 1/4 à —; doublons 17 à 17 50; do. Patriotes 16 35 à 16 40.

Le navire John W. Carter, de Kingston Jamaïque a apporté 50,000 piastres en espèces, 30,000 desquelles sont pour la Merchants Bank de cette ville.

Transactions du Trésorerie—Ventes de 3,500 à 1/4 pour cent d'esc.

Philadelphie 26 déc.

Marché aux actions—Nous n'avons [illegible] de changemens à noter dans le marché aux actions. Les prix des actions sont autant que bien. Les transactions au bureau Girard, ont eu un peu plus d'extension qu'à ces jours derniers, et les prix ont éprouvé une légère amélioration. Les ventes s'élèvent à 116 actions à 49 1/8. Dans les autres actions il y a eu peu ou rien de fait. Trésor sur New-York vendues à 1 1/2.

Décédé ce matin à 2 heures, M. ANTOINE DUPUY. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu cet après-midi, à 4 heures. Son corps est exposé chez lui, rue Royale près Ursulines et Hôpital.

☞ Le navire LEVANT, capitaine Barthelt, de New-York est maintenant en débarquement après le premier rangée du débarquement des [illegible] marchandises.
KOHN DARON & Co.

AVIS.—Le public est respectueusement informé que voulant le faire concourir à une bonne œuvre, nous avons employé le montant des dépenses occasionnées par la confection des gâteaux des Rois que nous distribuons chaque année à nos pratiques, au soulagement des orphelins de cette ville, à cet effet nous avons remis au vénérable Abbé Mosny, une somme [illegible], laquelle sera distribuée comme il est dit plus haut.
4 jan—4 Les boulangers de cette ville.

SALLE D'ARMES.

M. A. JUMEL, ancien prévôt de l'Académie Militaire et Nationale de West Point, de retour de la campagne, vient d'ouvrir sa salle d'armes, à l'encoignure de la rue Condé et du Passage de la Bourse, au-dessus du magasin de parfumerie.

Heures de leçons, de 7 heures du matin à 8 heures du soir. 4 jan—3t, 3p.

A LOUER, une jeune, et bonne nourrice, très saine; [illegible] à l'angle des rues Morgany et St. Baptiste. 4 jan—1

MADLLE. CLOTILDE BONNET, croit devoir informer ses amies et le public qu'elle va de nouveau élever un internat de jeunes demoiselles, persuadée qu'on voudra bien, comme par le passé, lui accorder la confiance dont elle s'efforcera toujours de mériter.

Melle. Bonnet ne pourra recevoir d'élèves avant le 15 janvier, date à partir de laquelle on la trouvera rue Royale no. 232, entre les rues Ursulines et Hôpital.
4 jan—3p

DEMANDE DE PENSION.—Deux jeunes gens désireraient trouver des appartemens pour se loger, avec une partie de leur pension, dans une famille française respectable ou l'on parle français, et Anglais. S'adresser par lettre à la poste déposée à la boîte 400, sous l'adresse de V. T. ou déclarer avoir des références.
4 jan—3

RHUM—7 pipes rhum de la Nouvelle Orléans, 1re qualité de jus de canne, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville. 4 jan

ESPECES—à vendre par KOHN, DARON & Co., 28, rue Bienville. 4 jan

SIGARES—53 milliers sigares de la Havane 1re qualité, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co., 28, rue Bienville. 4 jan

FROMAGE DE GRUYERE—très frais en débarquement du navire Olympia et à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER, 48, rue Bienville. 4 jan

FICELLE ET CORDE D'EMBALLAGE—300 pièces ficelle d'emballage, et 150 rouleaux corde, en magasin, à vendre par COMSTOCK, HYDE & Co. 18 et 20, rue Poydras. 4 jan

GOUDRON, POIX &c.—400 barils Goudron, 50 do Poix, 400 caisses Blanc de baleine, 25 do. morue, en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier. 4 janv

VINAIGRE—200 barils Vinaigre, reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE. 4 janv

LIQUEURS.—Reçues par les derniers arrivages de France;
80 Paniers de Guignolet, par 6 et 12 bouteilles;
100 Caisses Cerises à l'eau-de-vie;
100 do. Eau de Dantzick;
150 do. Absinthe;
100 do. Kirsh Wasser;
50 do. Surfine.
A. HUBERT, 81, rue de Chartres, au premier. 4 jan

PORCELAINES, PENDULES.—Un nouvel assortiment de riches services en porcelaines, de magnifiques pendules de bronze dorées à musique, de meubles, candelabres, bras de cheminée, &c., en débarquement du navire Olympia, venant du Havre. A. HUBERT, 81, rue de Chartres, au premier. 4 jan

FROMAGE.—150 barils Fromage de l'Ouest en magasin, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

WHISKEY RECTIFIE.—300 barils, en magasin, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 4 janv

FARINE.—300 barils, en débarquement du bateau à vapeur Oronoko, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

MAIS—2,000 sacs maïs en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co. 4 janv

SUCRE—60 barils sucre première qualité et 2,000 gallons mélasse à vendre sur une habitation par DEVEZIN & DOSSAT. 4 janv

SUCRE—30 boucauts sucre 1re qualité en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 34, rue Gravier. 4 janv

MOUSSE—30 balles mousse en débarquement et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 34, rue Gravier. 4 janv

FARINE—500 barils en débarquement et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 34, rue Gravier. 4 jan

MORUE—1,500 caisses morue, en débarquement et à vendre par KIDDER & HEAD. 4 janv

BARILS A MELASSE—800 barils en bon ordre en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune. 4 jan

SUCRE DE LA VIEILLE RECOLTE—10 boucauts sucre de la 1re qualité et à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune. 4 jan

LE docteur De Lerselle, médecin de la faculté de Paris et de celle de la Nouvelle Orléans, arrivé dernièrement de France, a l'honneur d'offrir ses services au public et de le prévenir qu'il a pris son domicile, rue Condé no. 60. 3 jan—3 loo.

A VENDRE—30 actions de la Banque de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, payées en plein. S'adresser à l'Editeur de l'Abeille. 3 jan—3

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 4 janvier 1838

L'AMBASSADRICE,

Opéra Comique nouveau en 3 actes, d'Auber, paroles de Scribe et St.-Georges.

Au 3me. acte, UNE DECORATION NOUVELLE, représentant l'intérieur d'une loge grillée d'avant scène.

On commencera à 6 1/2 précises.

GRENADIERS D'ORLEANS.—Attention!

LA compagnie prendra les armes, lundi prochain, 8 Janvier, et se réunira à 9 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous.

Equipement complet, habits et pantalons bleus, avec le [illegible].

Par ordre du capitaine.
C. A. LABUZAN, Sergent Major. 4 janv

VOLTIGEURS, Attention.

La compagnie prendra les armes lundi prochain, 8 janvier à 9 heures du matin, conformément aux ordres du brigadier général J. B. Plauché, au lieu ordinaire du rendez-vous.

Par ordre du capitaine.
J. SEELET, Sergent major. 4 jan

GARDES D'ORLEANS.—Attention!

Les deux compagnies prendront les armes lundi prochain, à 9 heures du matin, pour célébrer l'anniversaire du 8 Janvier 1815.

Equipement complet, habit et pantalons bleus, monte jaunes, bretelle rouge au fusil—Rendez-vous Place St. Antoine.

L'appel se fera à 9 heures, et demie précises. Les membres sont requis de se conformer au présent ordre, à défaut de quoi les réglemens leur seront appliqués.

Par ordre du capitaine.
GUSTAVE CRUZAT, Sergent Major. 4 jan

CARABINEROS DE ORLEANS.
ATENCION!!!

La compañia se reunira el lunes, 8 de Enero, á las 8 en punto de la mañana con armamento completo casaca y pantalon de paño, para una revista de obligacion y celebrar el aniversario del 8 de Enero de 1815. La reunion por esta revista solamente sera pues de la plaza de armas por estar de servicio dicho dia, por orden superior; se encarga la mayor asistencia y puntualidad á todos los miembros.

Nueva-Orleans, 2 de Enero de 1838,
De orden del Capitan
F. A. GARCIA, sargento primero. 4 jan.

COMPAGNIE DE LA POMPE WASHINGTON. No 4.

UNE assemblée mensuelle des membres de cette compagnie aura lieu samedi 6 du courant, à 7 heures du soir, pour statuer sur des affaires d'importance. On espère que tous les membres s'y trouveront.

B. VAN OSTERN, secrétaire.

N. B. Le nettoyage mensuel de ladite pompe aura lieu le dimanche 7 du courant à 8 heures du matin. 4 janv—4

Compagnie du chemin de fer et de la banque de l'Atchafalaya.

AVIS est par le présent donné que Gilbert Livingston Thompson, ci devant chef ingénieur de cette compagnie, n'est plus employé par cette institution.

Par ordre de la direction.
Signé ROBERT G. DIXON, caissier. 4 jan—4m

A VENDRE.

UNE habitation située dans la paroisse Plaquemines, rive droite du fleuve, ayant trente trois arpens de face, et quarante de profondeur; la superficie cultivable est d'environ, sept cents arpens; elle est établie en sucrerie et se trouve pourvue d'animaux, nécessaires à son exploitation; on vendra avec la dite habitation quatre-vingts dix esclaves si l'acquéreur le désire.

2. Une autre habitation dans la même paroisse, à 16 arpens de la première, ayant vingt trois arpens de face ouvrant sur quarante de profondeur; elle est établie en sucrerie, et se trouve pourvue d'animaux nécessaires à son exploitation; on vendra avec la dite habitation quarante esclaves travaillant, si l'acquéreur le désire.

3. Une habitation connue sous le nom de Fontainebleau, située dans la paroisse St. Almand, ayant environ quatre vingt dix arpens de face sur Lac Pontchartrain, et une superficie d'environ six mille arpens; elle est établie en sucrerie, cotonnerie; il y a aussi un moulin à scie; elle est pourvue d'animaux nécessaires à son exploitation. Cette habitation, a été établie avec un grand soin; elle est susceptible d'un grand revenu. On vendra avec la dite habitation cent esclaves si l'acquéreur le désire. En annonçant les propriétés, je déclare que mon intention est de les vendre à des prix raisonnables.

S'adresser à B. MARIGNY. 4 jan.

MAQUEREAUX et Harengs.—150 barils maquereaux No. 3; 50 caisses gros harengs. 47 caisses do do No. 1; 150 do No. 2, en débarquement du brick Oceola et à vendre par WOOD & SIMMONS, rue Poydras No. 26. 4 janv

CHARBON—60 barriques charbon en débarquement du navire Octorara de Philadelphie et à vendre à bas prix, à prendre sur la Levée, par WOOD & SIMMONS, rue Poydras No. 26. 4 janv

BEURRE—207 barillets beurre récemment reçus et à vendre par WOOD & SIMMONS, rue Poydras No. 26. 4 janv

RIZ—75 tierçons riz en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, rue Poydras No. 26. 4 janv

POISSON—30 barillets saumon mariné, 154 do. de do séché; 100 do maquereaux No. 1, 48 do harengs en saumure; 33 do langues de morue; 30 do saumon fumé, en débarquement du navire Medford, de Boston, et à vendre par WOOD & SIMMONS, rue Poydras No. 26. 4 janv

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, en débarquement du navire Queen Adelaide, à vendre par L. H. GALE, 32, rue de la Commune. 4 jan

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 65, rue Gravier. 4 jan

CHAMPAGNE—150 paniers champagne de première qualité à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 65, rue Gravier. 4 jan

CAFE DE RIO—500 sacs café vert de Rio, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 65, rue Gravier. 4 jan

CAFE DE LA HAVANE—105 sacs café de la Havane en débarquement du brick Oceol, et à vendre par R. GRONING & Co. 4 jan

AVIS.

HYDE & COMSTOCK ont pris pour associé M. J. M. Broadwell; leurs affaires seront, à l'avenir, continuées sous la raison de COMSTOCK, HYDE & Co. 4 jan

BRODEQUINS—30 caisses brodequins, 50 caisses do. en débarquement du navire Cherokee de Boston, et à vendre par SAML. RIKER Jr. 26, rue du Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par COIT & Co. 20, rue de la Douane.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Perdu ou volé vers les 7 heures du soir, le 31 décembre 1837, un Cheval jaune, crins noirs, les quatre pieds noirs et ferrés, une étoile blanche au front, selle anglaise, bride, le mors brisé, une petite tâche près du garrot causée par la selle. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera chez F. CHARLES, Coin Bourbon et St. Louis. 4 jan—3

$30 DE RECOMPENSE.

[illegible] demande pour l'arrestation du nommé George Wilson, nègre libre qui s'est absenté du Natchez depuis vendredi dernier, [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui [illegible].
HENRY BOLINGER. 4 jan—3

IL a été conduit le 30 décembre 1837, aux épaves du 3me. district de la 3me. municipalité, un cheval américain alezan, ayant une étoile sur le front, [illegible] marque en forme d'étrier sur l'épaule gauche. S'il n'est pas réclamé d'ici au 13 courant, il sera vendu le dit jour à midi, par M. Guillotte dans le terrain de M. Albert Pierson, Rue de France, faubourg Washington.
L. GUERIN, Com. du 3me district. 4 jan—10

$100 DE RECOMPENSE.

IL a été volé de la poche du soussigné, ou perdu, dans la soirée du 31 décembre, un portefeuille de maroquin couleur jaune, presque neuf, se fermant avec une petite agraffe. Le portefeuille contenait une somme de $409, dont $1[illegible]5 en billets de banque, et quatre piastres en numéraire; outre ces billets, il se trouvait un mandat de $[illegible]0, souscrit par John ou James Allen, des Avoyelles. Il se trouvait également plusieurs autres papiers importants, dont la description est inconnue au propriétaire.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque rapportera au soussigné le portefeuille et son contenu, ou $200 à celui qui rapportera les valeurs, et fera recouvrer le [illegible]. LOUIS BORDELON. 3 jan—3

VENTE PUBLIQUE.

LUNDI, le 15e. jour du mois de Janvier prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, les propriétés ci-après décrites appartenant aux héritiers de feu Paul Eber, savoir:

1o. Une terre située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à soixante trois milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, composée de six arpens et un tiers, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingt arpens de profondeur, et courant plus ou moins, vers les lignes qui forment, en proportion de la totalité de l'habitation composée primitivement de douze arpens et deux tiers, et de laquelle la portion de terre sus-décrite faisait partie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent, avec circonstances et dépendances.

2o. Une sucrerie qui se trouve érigée sur une terre avoisinante celle ci-dessus décrite, avec toutes ses dépendances.

3o. Trente esclaves des deux sexes, et de divers âges.

4o. Et plusieurs chevaux, bêtes à cornes &c. attachés à la dite habitation.

Conditions de la vente. L'habitation ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent, payable en quatre paiemens égaux qui écherront dans le mois de Mars des années 1839, 1840, 1841 et 1842.

La sucrerie et ses dépendances, payable par moitié dans le mois de Mars des années 1839 et 1840.

Les esclaves payables en trois paiemens égaux, qui écheront dans tout le mois de Mars des années 1839, 1840 et 1841.

Et les chevaux, bêtes à cornes &c. payables dans tout le mois de Mars 1839.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait payement; et payables au bureau du juge de la paroisse St. Jacques. En cas de non-payement, les dits billets devront porter intérêt à dix pour cent par an, depuis le jour de leur échéance, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant le juge Tracy, aux frais des acquéreurs.

Paroisse St. Jacques, le 14 décembre 1837
L. M. TANEY, juge. 3 jan—3

AVIS AUX COUVREURS—Des propositions seront reçues au bureau de la Presse d'en bas, pour les réparations à faire à la couverture en ardoise de tout l'établissement pendant cinq ans de suite. B. F. GUEX, secrétaire. 28 dec—6,3p

LE soussigné a pris en société à dater de ce jour M. Charles Wenzel, ci-devant de Vera Cruz, et continuera les affaires sous la raison de SCHMIDT & WERNER. 1er janv

TO CHARLES WATTS, &c.

A REPRIS son procès en d'Avocat en Conseiller. Son bureau est au No. 36, rue de Conti, en face à près la Banque d'Orléans. 3 jan—6

Pour Louisville, Cincinnati et Portsmouth.

LE steamer fin marcheur COMMODORE, capitaine D. Wheaton, est maintenant prêt à recevoir son frêt, et partira Jeudi, 4 du courant, à 4 heures P. M.

Pour frêt ou passage, ayant chambres hautes et toutes particulières. S'adresser à bord, en face de la rue de la Commune, ou à COMSTOCK, HYDE & Co. 18, rue Poydras. 4 jan—1

Pour Louisville et Cincinnati.

LE steamer fin marcheur PERU, capitaine L. A. Sredes, ayant la moitié de son chargement engagé, partira pour les endroits ci-dessus, Jeudi, 4 du courant, à 4 heures P. M.; pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Gravier, ou à COMSTOCK, HYDE & Co. 18 et 20, rue Poydras. 4 jan—1

Pour Vicksburg, Warren, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le steamer AUGUSTA, paquebot régulier, capitaine George W. Dos, partira pour les ports ci-dessus samedi, 6 du courant, à 4 heures du soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à COMSTOCK, HYDE & Co. 18 et 20, rue Poydras. 4 jan

POUR LA MOBILE.

La goëlette GENERAL STARK, fine voilière, capitaine Larghton, partira demain, et pourrait prendre 150 barils, si on les lui envoie sans délai. S'adresser au capitaine, à bord, ou à E. & J. ANDREWS, 34, rue Gravier. 4 jan

POUR LIVERPOOL, (passage seulement)—Le navire QUEEN ADELAIDE, capitaine Barstow. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 32, rue de la Commune. 4 jan

POUR MATAGORDA.—Premier Navire. La goëlette fine voilière Magnum Bonum, capitaine H. Smith, ayant tout son frêt engagé, partira pour le port ci-dessus, positivement samedi prochain, 6 du courant. Pour passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. [illegible], ou à SAML. RIKER Jr. 26, rue du Camp. 4 jan

POUR NEW-YORK.—(Passage seulement) Le navire A. I. HOBART, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Seiler, partira jeudi. Pour passage dans la chambre ou l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, en face du chemin à coulisses, ou à W. C. TOMPKINS, 60, rue du Camp. 3 jan—4

LOTERIE DES HOULES GRATUITES:

21, 70, 72, 52, 16, 66, 18, 5, 61, 46, 17, 30 Sont les numéros sortis dans la Loterie des Houles Gratuites, classe D, tirée hier 3 janvier 1838.

☞ Le billet entier portant les Nos. 16, 54, 66, vendu au bureau situé à l'Exchange, près du bureau de la Poste a gagné un lot de 6000 PIASTRES.

☞ Le billet portant les Nos. 17, 21, 31, gagnant un lot de MILLE PIASTRES a été vendu au bureau rue de Chartres, No. 112.

La Loterie Classe No. 25 se tire samedi prochain.

GROS LOT—15,000 PIASTRES.

1, 19, 22, 39, 26, 69, 45, 16, 30, 25, 63, 70, Sont les numéros sortis dans la Loterie de la Louisiane, classe A. pour 1838.

A VENDREDI LE TIRAGE.

$10,000.

20 Lots de 1,000 Piastres.

LOTERIE De la Louisiane,

Autorisée par acte la législature, Chap. LXII, passé le 27 mars 1824.

CLASSE EXTRA No. 3 pour 1837.

Devant être tirée dans la Rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, vendredi le 5 janvier 1838, à 5 heures de l'après midi.

78 numéros sortant.

D. S. GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre.

Programme:

1	Lot de	$10,000 est	$10,000
1	—	5,000	5,000
1	—	3,000	3,000
1	—	2,131	2,131
1	—	1,500	1,500
20	—	1,000	20,000
20	—	300	6,000
20	—	200	4,000
30	—	125	3,750
125	—	100	12,500

☞ Billets $4—Coupons à proportion.

Paquets de 25 billets coûtant $100, garantis de tirer $48, et devant tirer quatre des plus gros lots.

A vendre par CHAS. A. WELLS, à son bureau no 79, rue de la Commune, entre les rues du Camp et Chartres. 4 janv

GRAND BONHEUR A LA LOTERIE DE LA LOUISIANE.

Le billet portant les Nos 1, 19, 22, gagnant le gros lot de

$25,000,

Dans la loterie de la Louisiane, tirée hier soir, a été vendu au bureau de SCHUYLER, rue du Canal, No. 35. L'heureux possesseur est informé que l'argent lui sera payé à présentation du billet. 3 jan—2

AVIS—Le consignataire de 105 barils de liqueurs spiritueuses, marqués M, reçus par le Brick Alexander, capitaine Freeman, de Baltimore, est prié de les enlever [illegible]. BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 4 jan

TOILE CIREE—Deux caisses toile cirée noire ou en couleur, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville. 4 jan

ALPINE—En débarquement du navire Olympia et à vendre par les soussignés deux caisses Alpine noire superfine. KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville. 4 jan

SUCRE—70 boucauts de sucre, première qualité, sur habitation, à soixante milles au-dessus de la ville, à vendre par SAML. RIKER Jr. 26, rue du Camp. 4 jan

3000 BARILS CHARBON supérieur, de Pomeroy, reçus et à vendre par SLOAN & BROTHER, 39, Nouvelle Levée. 4 jan

1000 SACS MAIS, en débarquement et à vendre par SLOAN & BROTHER, 39, Nouvelle Levée. 4 jan

100 BARILLETS BEURRE de Pensylvanie, No. 1, à vendre par SLOAN & BROTHER, 39, Nouvelle Levée. 4 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Fisher Rawson contre ses créanciers—La cession de biens de l'insolvable, ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de J. B. Marks, notaire public, samedi, 20me jour du mois de janvier, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues par les créanciers, dont il est fait mention dans la pétition [illegible]. Témoin l'honorable M. Buchanan, juge de la dite Cour.

Ce 3 janvier 1838. F. LE BLANC, Député greffier. 4 janv—3,2p

AVIS.

IL a été trouvé en dérive devant l'habitation du soussigné, situé en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, quatre balles de coton avariées. [illegible]

Paroisse St. Jacques, le 26 déc. 1837. EDMON BLOUIN. 3 jan—3

PERDU.

LE soussigné a perdu son portefeuille devant le café de M. Davis le 1er janvier à 3 heures de l'après midi, contenant en billets, $155, deux de $50 Gas Light, un de $20 Exchange, deux de $10 Carrollton, un de $5 Orléans, et le reste en billets de la municipalité, plus un billet à son ordre de $104, échu le 10 janvier, un de $407 fin mars 1838, un de $42 fin décembre 1837, souscrits par G. Dumont, un de 10 par Decler, plusieurs petits comptes dus par diverses personnes à Baton Rouge et Plaquemine montant à $50. Les personnes sont prévenues de ne point négocier les dits billets. Une récompense sera donnée à la personne qui le remettra au soussigné, encoignure Toulouse et Bourbon chez Madame Goffon.

P. C. DUMAS. 3 jan—3

$5 DE RECOMPENSE.

PERDU lundi 1 janv. 1838, un portefeuille contenant deux billets de $30 de la banque de l'Etat de la Louisiane et la balance d'une valeur moindre. Celui qui remettra ledit portefeuille avec l'argent qui y est contenu, à Mrs Zacharie & Frères, rue de la Levée, aura droit à la susdite récompense.

D. W. CLARK. 3 janv—6

UNE société a été formée entre les soussignés, pour la vente des marchandises sèches, en gros et en détail. Leurs affaires seront désormais conduites sous la raison de Germain Ducatel & Son.

Le public trouvera constamment dans leur magasin, rue de Chartres No. 82, un choix des plus variés de marchandises étrangères et du pays, qu'ils vendront aux prix les plus modérés et aux conditions les plus avantageuses. GERMAIN DUCATEL, GERMAIN DUCATEL Jr. 3 jan—6

AVIS AUX DAMES.

LOTERIE de deux superbes pianos à buffet, d'un goût moderne, l'un en bois de palissandre incrusté en cuivre, l'autre en acajou avec filet incrusté; le nombre des billets est de 80, le prix de $10 chacun.

Le tirage aura lieu à midi précis, le 21 Janvier 1838, chez Mr. Weil, accordeur de piano, rue Royale, No. 231, en présence d'un juge de cette ville. Les deux derniers numéros sortant seront les deux gagnants, le dernier sorti [illegible] le choix.

Les personnes qui désireront les voir pourront s'adresser chez Mr. Weil, où ils sont déposés. 3 jan—1m

F. S. CARRIERE, frère de Noël Carrière, bien connu en ville depuis nombre d'années, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge du soin des vins et spiritueux tant en magasin qu'au débarquement à des prix modérés; tire aussi le vin en bouteilles et fait toute espèce d'ouvrage qui a rapport à son état.

Pour information sur son honnêteté et capacité, s'adresser à J. & L. Garnier, C. Royer & V. Labatut, J. B. Dejhonde.

Sa demeure est rue Bienville no. 66, entre Bourbon et Royale. 29 déc—1m

SALLE NAPOLEON.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont pris la vaste salle de Mr. Giquel, dans le faubourg Washington, pour y donner des bals de souscription et de repas de corps. Attenant à l'établissement, on trouvera des billards et un café constamment pourvu des meilleures liqueurs. Les soussignés ne négligeront rien pour mériter les faveurs du public et attirer au café et à la salle Napoléon le patronage des habitans de la Nouvelle Orléans.

☞ Les bals auront lieu les mercredis et samedis.

J. CAUVIN, E. SALVATORY. 13 nov—4m

DEMANDE D'EMPLOI par un ouvrier Boulanger.—Un homme âgé d'environ 35 ans, d'une conduite régulière, arrivé par le navire Gloucester, de Liverpool, qui entend le métier dans toutes ses branches, s'employerait en ville ou à la campagne; il donnera toutes les recommandations satisfaisantes.

Adressez: B. B., à ce bureau ou à la poste. 30 déc

MR. A. C. COLOMB, Dentiste, arrivant de Paris, offre ses services à ses amis et au public en général. Son office est à l'encoignure des rues Bienville et Royale, audessus du bureau de l'Assurance des Marchands.

Mr. Colomb se rendra chez les personnes qui auront besoin de ses services [illegible] qu'elles l'en auront fait prévenir.

On devra se référer à Messieurs les Docteurs Chabaud, Fortin et Martin, de cette ville. 28 déc—10

Ventes à l'Encan.

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 13 janvier, courant, à midi précis à la Bourse de la Ville entre Chartres et Royale.

Une charmante maison située rue Plauché, à un demi îlet de l'Esplanade, bâtie sur un lot de terre ayant 38 pieds de face à la rue Plauché, sur 136 pieds de profondeur; la maison est neuve et se compose de deux grands appartemens, d'une salle à manger, cabinet et galeries; elle est bâtie à une distance d'environ 60 pieds de la rue, donnant devant sur un beau parterre, et derrière sur un joli jardin. Cuisine de trois appartemens, puits en briques, latrines, [illegible] un superbe hangard avec [illegible] le tout en parfait état. La propriété ci-dessus sera vendue conformément au plan déposé à l'encan Bourse; dressé par L. Surgy, Inspecteur des Travaux Publics de la 3me. municipalité, daté 2 janvier 1838.

Conditions.—L'acquéreur prendra la reversion d'un billet de $1600 dû le 12 août 1838, et la balance payable moitié comptant et la reste à un an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les personnes qui désireraient se procurer une résidence paisible et agréable, sont invitées à se transporter sur les lieux afin d'examiner cette propriété. 4 jan—8

PAR J. LEVY.

IL sera vendu aujourd'hui, à 11 heures, rue des Magasins, No. 53,

100 caisses bottes et brodequins à crédit; 100 paniers [illegible]; 20 caisses chapeaux de soie et en fourrure; 18 paniers champagne 1re qualité, 20 sacs café; caisses glaces à cadres dorés, de toutes dimensions; 10 barils et 5 demi pipes vin. Les conditions seront connues au moment de la vente. 4 jan—1

PAR DOMINGON & SAMORY.

IL sera vendu samedi prochain, le 6 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée près de la rue d'Espagne,

30 futailles huile de baleine passé en hiver et garantie pure.

Maintenant en débarquement du navire Sarah Led, venant de Bristol R. I.

Les conditions seront avantageuses et se feront connaître à la vente. 4 jan

PAR GUINAULT & BOUNY.

IL sera vendu samedi, 6 janvier 1838, à trois heures et demie de l'après midi, à l'encoignure des rues St. Philippe et des Marais, faubourg Tremé.

Une quantité de meubles, consistant en armoires, bureaux, sideboards, bois de lits, tables à cartes, vases à fleurs, glace, lavabos, Sophas etc.

Ainsi qu'une quantité de meubles non achevés, et de bois d'acajou, placage, [illegible] de lance pour queues de billard et outils de menuisier.

Conditions comptant. 4 jan—3

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le Jeudi 11 Janvier, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les esclaves suivans:

1o. Fanny, négresse, âgée d'environ 30 ans, cuisinière et blanchisseuse, et son enfant Marie, âgée de 10 ans.

2o. Jane, négresse, âgée de 30 ans, domestique de maison et couturière.

3o. Phell, nègre, âgé d'environ trente ans, cuisinier et maître d'hôtel, et sa femme Eveline, âgée d'environ 28 ans, bonne blanchisseuse, avec ses deux enfans, Jenny, âgée de 12 ans et Madison de 10 ans.

4o. Pleasant, nègre, âgé d'environ 25 ans, domestique de maison et peintre.

5o. Fanny, négresse créole, âgée de 23 ans, blanchisseuse, domestique de maison et cuisinière, et son enfant Hélène, âgée de 3 ans.

6o. Adeline, mulâtresse, âgée de 25 ans, domestique de maison et son enfant William, âgé de 4 ans.

7o. Mélite, négresse créole, âgée de 32 ans, domestique de maison et gardienne d'enfant, et son enfant.

8o. Delphine, négresse, âgée de 29 ans, domestique.

9o. Hélène, négresse, âgée d'environ 30 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse.

Ces esclaves sont créoles ou acclimatés, et sont garantis des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés, à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Octave De Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 4 jan—6

PAR DOMINGON & SAMORY.

IL sera positivement vendu, le mercredi 10 du courant, à 10 heures du matin, et sur les lieux;

Un fond de cabaret et café, situé en face de la halle des boucheries, entre les rues St. Anne et Madison; le dit café est très achalandé.

Conditions à la vente. 4 jan—6

PAR DOMINGON & SAMORY.

IL sera vendu Vendredi prochain, 5 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 42,

30 Caisses Verreries assorties;
4 Caisses Mérinos français;
20 Colis marchandises diverses;

Ainsi qu'un grand assortiment de chaussures, linge fait, chapeaux et parfumeries.

Et à midi, en face de leur dit magasin, 22 barils sucre du pays, 30 caisses huile, et autres comestibles ainsi qu'une quantité de beaux meubles.

Conditions à la vente. 4 jan—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI, 5 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, 30, par ordre et sous l'inspection de qui il appartiendra.

46 colis de marchandises sèches anglaises, consistant en [illegible], avariés à bord du navire Caledonia, capitaine Coffin, dans son voyage de Liverpool à ce port.

N. B. La vente devant se faire par colis, les acheteurs sont invités à s'y trouver.

Ces marchandises ont été importées par M. Kenner, Durel & Co, et sont très convenables à ce marché. 3 jan—3

PAR F. DUTILLET & DEGERY.

IL sera vendu le samedi 6 janvier 1838, à midi à la Bourse située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis.

4 terrains situés en faubourg Marigny, le no. 8 mesurant 21 pieds 8 pouces de face à la rue des Poètes, sur 120 pieds de profondeur, et 22 pieds 6 pouces de face à la rue d'Enghien, les nos. 4, 5 et 7 faisant face à la rue Casacalvo, entre les rues Poètes et Enghien; les nos. 4 et 7 sont terrains d'encoignure; les deux terrains ont 26 pieds de face sur 107 pieds de profondeur; le tout conformément à un plan [illegible] Grands Hommes et d'Enghien.

Conditions: 1/4 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub. 3 jan—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu jeudi, 4 du courant, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, à midi, 3 caisses de soieries françaises pour dames, couleurs assorties, nouvellement importées. 3 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.
JOLIE PROPRIETE A VENDRE.

LE MERCREDI 10 de Janvier 1838, à l'Arcade Banks, il sera vendu une charmante propriété, située au faubourg Lacourse, consistant en un terrain, mesurant 30 pieds de face à la rue Constance, entre les rues Saint et Edouard, sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain est bien remblayé, il y a dessus une maison de 3 appartemens, avec deux galeries, la maison est briquetée entre poteaux, et couverte en ardoises, avec puits, latrines, &c.

Conditions.—Moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés, à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 3 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Propriété de valeur.

JEUDI prochain, 4 janvier 1838, il sera vendu à la Bourse, Une Propriété de grande valeur, située dans le faubourg Marigny; ladite propriété mesure trente et un pieds dix pouces et demi de face à la rue des Bons Enfans, sur cent cinquante-trois pieds de profondeur, entre les rues Mystérieuse et St-Antoine, à un îlet et demi de l'Esplanade. La propriété est composée de quatre appartemens à feu, deux chambres hautes et deux caves, et le grenier est disposé de deux chambres; les appartemens de ladite maison sont en ordre parfait de tout point; [illegible] dans la cour il y a une cuisine haute et basse [illegible].

Conditions: moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. L'acte de vente chez T. Seghers, notaire public. 3 janv

PAR J. LEVY.
Succession de Thos. C. Cash.

IL sera vendu, mercredi 10 janvier 1838, au no. 33, rue des Magasins, à midi, une superbe voiture presque neuve, avec ses harnais complets, ainsi qu'une paire de chevaux bai bien dressés.

Conditions au moment de la vente. 30 dec—9

PAR JACOB LEVY.
Succession de Thos C. Cash.

IL sera loué, mardi 9ème jour de mois de janvier 1838, à l'arcade de Bank, à midi, et jusqu'au 4ème jour du mois de novembre 1838, quatre jolis bureaux, au second étage du magasin, bien situé, adjacent à la banque d'Atchafalaya, rue des Magasins; aussi les 1er., 2e. et 3e. étages de la même bâtisse. Conditions à la vente. 29 dec—6

PAR J. LEVY.
Succession de Thomas C. Cash.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, daté du 16 décembre 1837, et sous la surveillance de l'exécuteur, il sera vendu samedi 6me jour du mois de janvier 1838 à 10 heures et demie, au magasin de Smith & Verhies, rue du Camp no. 35, un grand assortiment de vin et eau de vie de choix de marques célèbres, dépendant de la dite succession.

Conditions: toutes sommes au dessous de $200 comptant, au-dessus de $200, et n'excédant pas $400 soixante jours; et toutes sommes excédant $400, 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du vendeur.

AUSSI—Mercredi 10 janvier 1838, à 11 heures, au no. 33, rue des Magasins, il sera vendu un grand assortiment de sofas, tables de centre, 6 balles toile d'emballage, et un lot d'habillemens appartenant à la dite succession. 27 dec—10

VOLS—Samedi dernier, 30 du courant, en s'en retournant du bal masqué, un monsieur fut attaqué par deux voleurs; terrassé, il reçut deux coups de poignard, et ils lui enlevèrent dix huit cents piastres, qui se trouvaient dans une ceinture autour de son corps. Les billets étaient tous en grande partie de l'état du Mississippi, Georgie et Alaba. et environ vingt piastres de la banque du chemin de fer de Tombigby qui ont été mis récemment en circulation.

Une récompense libérale sera donnée pour toute information qui pourra mener à même d'arrêter ces bandits, ou pour le recouvrement de ladite somme. S'adresser au no. 63, rue Gravier. 1 jan—6

LES soussignés ont reçu par des récens arrivages d'Angleterre un grand assortiment de marchandises de printemps, savoir:

Toiles 4/4, en pièces et demi pièces, de belle qualité.
Do do de 7/8.
Linge de table, damassé, 5/8, 3/4 et 7/8,
Toile à draps, de 1ère. qualité, 5/4, 10/4 et 12/4,
Bretagnes et Platilles, 5/4 et 4/4.
Coutils de toile, blancs et écrus,
Etoffes pour pantalons, très nouvelles,
Mousseline pour moustiquaires, 5/4, blanches et écrues,
Serviettes et essuie-mains, écrus,
Osnaburgs 5/4, 7/8 et 4/4,
Bas de femme, très fins, [illegible] en coton,
Gunghams &c.

Grand assortiment de marchandises choisies pour le Mexique, à vendre à des prix très modérés

R. & J. CURRELL. 1 janv

OBJETS D'ETRENNES.

ALEX. PAYA & CO. ont reçu par les derniers arrivages du Havre, un joli assortiment de bonbons et chocolat aux pistaches au Fidèle Berger, boîtes cartonnages, corbeilles en chenille nécessaires à musique pour dames et pour hommes; boîtes à ouvrage, jouets [illegible], poupées riches, habillées et en peau; livres reliés [illegible] tranche dorée, bijouterie fine et beaucoup d'autres articles très variés. ALEX. PAYA & Co. No. 108, rue de Chartres. 27 déc—15

HAVANE, 9 novembre 1837

A dater de ce jour, notre Société est dissoute par consentement mutuel, et les affaires pendantes, ainsi que la liquidation de notre société, seront réglées par notre associé M. Thomas McQuaker.

Signé McQUAKER, BAROTH & Co. 7 déc—6